



Saint-Prex, le 2 mai 2024/NM

**MUNICIPALITÉ**  
DE  
**SAINT-PREX**

**DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

Agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Saint-Prex porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 1<sup>er</sup> mai 2024, le Conseil communal de Saint-Prex a pris les décisions suivantes:

- d'assermenter M<sup>me</sup> Anna Bauer Dörries, en qualité de conseillère communale;
- de nommer M<sup>me</sup> Adriane Sennwald à la commission de recours d'impôts;
- de nommer M. Yves Morand comme délégué au Conseil intercommunal de PRM.

Ces décisions ne peuvent pas faire l'objet d'un référendum.

Le texte complet de ces décisions peut être consulté au secrétariat municipal.

Secrétariat municipal